

SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME

Mirella LO NEGRO - CARBONATTO
Présidente
Tél. : 04 92 13 29 48
Mobile : 06 65 22 48 84

Monsieur Marc DESERT
Procureur de la République
Parquet du TGI de GRASSE
37 avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE
Tél. 04 92 60 73 29
Fax : 04 93 62 72 39

RAR et Fax

Nice, le 25 mars 2008

Affaire : Mirella LO NEGRO & SOS JUSTICE/Michel ROBERT
& Maître Gérard FISCHHOFF – Huissier de Justice
Objets : Plainte déposée au Parquet de Nice
Motifs : Faux et usage - Escroquerie au jugement
Atteinte à la vie privée – Harcèlement et Provocation à commettre une infraction
Demande de renseignement sur suivi de plainte
Demande de vérification de placement sur écoutes téléphoniques
Copies pour information

Monsieur le Procureur de la République,

Je tenais à attirer votre particulière attention sur des litiges qui m'opposent depuis le mois d'octobre 2006 à :

Maître Gérard FISCHHOFF
Huissier de Justice,
SCP Huissiers de Justice Associés
Gérard FISCHHOFF & Lucette NICOLAI
Le Grignan - BP 136 - 06143 VENCE CEDEX
Tél. : 04 93 58 01 31 – Fax : 04 93 58 76 36

Qui est en charge du dossier de son ami et client, M. Robert MICHEL pour faire exécuter notamment à mon encontre, la grosse du jugement d'expulsion rendu le 25 septembre 2007 par le TI de Cagnes-sur-Mer. M. Robert MICHEL qui est par ailleurs, un ancien CRS à la retraite, semble considérer que cet ancien statut lui confère le droit de se maintenir au-dessus des lois en toute impunité.

Lasse des pratiques et manoeuvres délictueuses et fortement critiquables utilisées à mon encontre par les deux conjoints, le Parquet de Nice a été saisi d'une plainte dirigée à l'encontre de Maître Gérard FISCHHOFF – Huissier de Justice, aux motifs de : Faux et usage - Escroquerie au jugement - Atteinte à la vie privée – Harcèlement et Provocation à commettre une infraction. Et plainte dont vous trouverez copie jointe à la présente.

Dans le même ordre d'esprit d'organisation de manoeuvres dirigées à mon encontre par M. Robert MICHEL qui est le propriétaire de l'appartement que j'occupe depuis le 23 septembre 2003. Celui-ci n'a de cesse de me harceler, et d'utiliser des pratiques délictueuses de vol de mes biens, et de dégradation volontaire de mon véhicule.

Afin de faire cesser ces troubles, j'avais été amenée à déposer plainte à son encontre, auprès de la Gendarmerie de Cagnes-sur-Mer, le 29 novembre 2006. Plainte dont vous trouverez copie jointe à la présente et qui n'a pas été suivie d'effets depuis lors.

Lors du dépôt de cette plainte, l'officier de police judiciaire qui savait que M. Robert MICHEL était un ancien CRS à la retraite, a souhaité que je lui communique son numéro de téléphone portable dans l'objectif avoué de le convoquer.

J'ai trouvé curieux que quelques jours après le dépôt de ma plainte, une partie des affaires personnelles qui m'avaient été dérobées par M. MICHEL était réapparue dans la cave. Cave ont il avait souhaité conserver les doubles de clés pour avoir accès à certaines de ses affaires personnelles qui y étaient entreposées et qu'il avait pris soin de déménager dans la nuit.

Néanmoins, M. Robert MICHEL ne m'ayant pas restitué l'ensemble de mes affaires et n'ayant pas l'intention de supporter les frais de réparation de mon véhicule qui a été volontairement dégradé par ses soins. J'aurais souhaité que vous donniez à ma plainte la suite normale qu'elle appelle.

Par ailleurs, je vous saurais gré de bien vouloir vérifier si mes lignes téléphoniques, fixe : 04 92 13 29 48, et mobile : 06 65 22 48 84, n'ont pas été placées sur écoutes téléphoniques et éventuellement si c'était le cas, de me faire savoir pour quels motifs et dans l'intérêt de qui.

J'ai en effet des doutes sérieux d'avoir été placée illégalement sur écoutes téléphoniques, ce qui porte atteinte à ma vie privée, et ce qui m'a été confirmé en avril 2006 par un technicien de France Télécom, qui intervenait suite à des problèmes récurrents que je connaissais notamment sur ma ligne fixe. Et problèmes qui avaient amenés le déplacement du technicien auprès du serveur téléphonique auprès duquel est rattachée ma ligne téléphonique.

Pour en terminer, sachez que la situation que je présente actuellement, est liée aux graves dysfonctionnements des services juridiques et médicaux de la CPAM des Alpes-Maritimes, dont je suis la victime et que je dénonce non seulement pour mes intérêts privés, mais aussi en faveur du plus grand nombre de victimes desdits dysfonctionnements. Ce, conformément aux statuts de l'association SOS JUSTICE & DROITS de L'HOMME dont je suis la fondatrice et que je préside depuis près de 14 ans.

Mon affaire personnelle devrait enfin connaître d'une issue prochaine et espérons-le favorable, celle-ci, et après moultes péripéties et actions diverses, doit être audenciée par le Tribunal aux Affaires de la Sécurité Sociale, le 22 mai 2008.

D'autres procédures étant actuellement en voie d'être mise en ordre devant le JEX par mon Conseil, Maître Frédéric TETU, et le devoir m'appelant à soutenir les victimes des dysfonctionnements des services de l'Etat. J'aurais souhaité bénéficier de toute la sérénité nécessaire pour mettre en ordre mes dossiers et poursuivre les actions menées par SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME en faveur de l'intérêt général des personnes et plus précisément des victimes desdits dysfonctionnements.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir me l'accorder en procédant à vos utiles vérifications et en donnant à ma plainte la suite normale qu'elle appelle.

Dans l'attente de vos diligences et vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes meilleures et respectueuses salutations.

Mirella LO NEGRO – CARBONATTO
Présidente

P.J. : Plainte du 29 novembre 2006
Plainte Parquet de Nice du 24 mars 2008
Lettre RAR adressée à la Chambre Départementale des Huissiers de Justice du 24 mars 2008
Convocation TASS du 13 mars 2008

